Reporting – Exercice Solvabilité 2 au 31/12/2019

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

07/04/2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2019

10 rue Massue – 94307 Vincennes Cedex

Tél : 01 58 64 41 00 – Fax : 01 58 64 42 30

www.uniprevoyance.fr

Institution de Prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale

SOMMAIRE

PREAMBULE **4**

SYNTHESE **5**

A ACTIVITE ET RESULTATS **6**

A.1 Activité 6

A.2 Résultats de souscription 8

A.3 Résultats des investissements 10

A.4 Résultats des autres activités 10

A.5 Autres informations 11

B SYSTEME DE GOUVERNANCE **12**

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 12

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité 14

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité 15

B.4 Système de contrôle interne 17

B.5 Fonction clé audit interne 18

B.6 Fonction clé actuariat 18

B.7 Sous-traitance 19

B.8 Autres informations 19

C PROFIL DE RISQUE **20**

C.1 Risque de souscription 20

C.2 Risque de marché 21

C.3 Risque de crédit 22

C.4 Risque de liquidité 23

C.5 Risque opérationnel 24

C.6 Autres risques importants 25

C.7 Autres informations 26

D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ **27**

D.1 Actifs 28

D.2 Provisions techniques 30

D.3 Autres passifs 34

D.4 Méthodes de valorisation alternatives 35

D.5 Autres informations 35

E GESTION DU CAPITAL **36**

E.1 Fonds propres 36

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 38

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 40
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 40
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis 40
E.6 Autres informations 40
F ANNEXE 41
F.1 Etat S.02.01.02 – Bilan 41
F.2 Etat S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité 43
F.3 Etat S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays 44
F.4 Etat S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé similaire à la vie 45
F.5 Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non vie 46
F.6 Etat S.19.01.21 - Sinistres en non vie – Total des activités non-vie 46
F.7 Etat S.23.01.01 – Fonds propres 47
F.8 Etat S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard 48
F.9 Etat S.28.02.01 – Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance mixtes 49

PREAMBULE

Ce rapport est établi en application de l'Article 35 de la Directive 2009/138/CE (« Solvabilité 2 »). Il contient les informations visées aux articles 307 à 311 du Règlement Délégué 2015/35 pour l'exercice 2019.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 1er avril 2020.

SYNTHESE

Activité

Les obstacles liés au commerce international et la montée des risques géopolitiques, ainsi que l'incertitude prolongée concernant le Brexit ont affecté la croissance mondiale qui ne dépassera pas +2,9% en 2019 (+3,6% en 2018).

Face à ce ralentissement économique mondial, la croissance française affiche, en 2019, une croissance limitée à +1,2% du PIB (+1,7% en 2018). La diminution du taux de chômage s'est poursuivie pour atteindre 8,1% de la population active. L'inflation était orientée à la baisse (1 ,1,%).

Sur le plan financier, contrairement aux anticipations de fin 2018, face à la dégradation de la conjoncture économique, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de maintenir une politique de taux extrêmement bas.

Ainsi, l'indice EONIA est resté négatif (en moyenne 0,40%) et les rendements des placements court terme sont restés négatifs en 2019.

Concernant les marchés obligataires, les taux ont fortement baissé en 2019 ; le TME (Taux Moyen des Emprunts d'Etat) perd 0,66 point sur l'année pour finir à +0,08% à fin décembre après avoir été négatif entre juillet et octobre.

Enfin, l'année a été très positive pour les marchés actions ; après une forte correction en fin d'année 2018 et malgré quelques turbulences au cours de l'été, les indices boursiers sont en hausse sensible sur l'année (+24,8% pour l'EuroStoxx50 et +26,4 pour le CAC40 sur 2019).

Dans ce contexte, l'Institution a réalisé une très belle année commerciale se traduisant par une forte croissance du chiffre d'affaires (+13,1% pour s'établir à 740,8 M€). De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés en santé et en prévoyance et des clients en portefeuille ont élargi le périmètre assuré auprès de l'Institution.

Dans le même temps, les effectifs assurés progressent pour atteindre 1 310 000 personnes protégées.

Gouvernance

Conformément aux statuts de l'Institution, le Bureau, la Présidence et la Vice-présidence ainsi que les Commissions ont été renouvelés en juin 2019. Le Président de l'Institution est Monsieur Alain Tisserant et le Vice-Président, Monsieur Bernard Lecat.

Profil de risque

En 2019, le profil de risque de l'Institution n'a pas évolué de manière significative par rapport à 2018, et le Conseil d'Administration du 17 décembre 2019 a confirmé les objectifs stratégiques qu'il fixait à l'Institution dans le cadre de son appétence aux risques.

Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital

En dehors des modifications des paramétres de la formule standard, les outils et les méthodes utilisés pour valoriser le bilan prudentiel et mesurer le capital de solvabilité requis n'ont pas connus d'évolutions majeures. Les fonds propres prudentiels éligibles au 31/12/2019 s'élèvent à 127 693 K€ et le capital de solvabilité requis à 32 020K€. Le taux de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'établit donc à 399%.

Autres informations

Dans un contexte d'un environnement de l'assurance en pleine mutation, SMATIS France et Uniprévoyance ont fait le choix de constituer fin 2016, un groupe prudentiel « UGO » (sous la forme juridique d'une SGAPS), dans le respect de leurs identités, afin de s'enrichir de leurs différences et de leurs complémentarités. La MCCI a rejoint UGO au 1er janvier 2018.

A ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

A.1.1 INFORMATIONS GENERALES

UNIPRÉVOYANCE est une Institution de Prévoyance, constituée dans le cadre des dispositions du livre IX du Code de la Sécurité sociale et régie par les articles L931-1 et suivants de ce même Code. En conséquence, UNIPRÉVOYANCE est une personne morale de droit privé ayant un but non lucratif, administrée paritairement par des membres du collège adhérent et des membres du collège participant.

Le siège social et unique établissement de l'Institution est situé au 10, rue Massue à VINCENNES (94).

Elle est régie selon des statuts dont la dernière version a été approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 16 juin 2016 et 13 décembre 2016.

Elle est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), localisée au 4 Place de Budapest, 75436 Paris.

Les Commissaires aux Comptes d'UNIPRÉVOYANCE, renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2016 pour la période 2016-2021, sont :

- Le cabinet MAZARS, dont le siège social est au 61, rue Henri Regnault – Tour Exaltis à COURBEVOIE (92), représenté par Monsieur Pascal PARANT (suppléant, Monsieur Michel BARBET-MASSIN)
- Le cabinet ERNST & YOUNG, dont le siège social est au 1 Place des Saisons – Tour First à COURBEVOIE (92), représenté par Monsieur Abdel AOUAD (suppléant, cabinet PICARLE & ASSOCIES, représenté par Monsieur Pierre PLANCHON)

UNIPRÉVOYANCE a créé une Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (une « SGAPS »), UGO, avec la mutuelle SMATIS France le 13 décembre 2016, à effet du 1er juillet 2017. La SGAPS UGO est soumise au contrôle de l'ACPR et elle est l'entité combinante des comptes des entités affiliées ainsi que des entreprises sur lesquelles elles exercent un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence dominante au sens des §1002 à 1005 du règlement n°2000-05 du CRC. La MCCI a rejoint la SGAPS UGO au 1er janvier 2018.

A.1.2 LIGNES D'ACTIVITE

UNIPRÉVOYANCE est agréée pour les activités des branches :

1 - Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles)

2 - Maladie

20 – Vie-Décès (toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine autres que les activités visées aux branches 22 et 26)

Elle opère en France uniquement.

UNIPRÉVOYANCE protège les salariés, anciens salariés, retraités des entreprises et organismes adhérents et leurs ayants droit, contre les aléas de la vie, principalement en tant qu'assureur direct et dans certains cas en tant que réassureur, au travers des garanties de prévoyance collective suivantes :

Frais de soins de santé – Maladie – Chirurgie – Maternité

Elles permettent le versement de prestations sous la forme d'indemnités en complément des remboursements effectués par la Sécurité sociale au titre des prestations en nature de l'assurance maladie, de l'assurance maternité ou de la législation sur les accidents du travail ou les risques professionnels. Elles couvrent les participants assurés et généralement leurs ayants droit.

Eventuellement, elles peuvent comprendre le versement d'une indemnité forfaitaire « frais d'obsèques » en cas de décès.

Ces garanties sont regroupées au sens de l'Article 80 de la Directive 2009/138/CE (Directive « Solvabilité 2 ») sous les lignes d'activité « (1) Assurance de frais médicaux » pour les affaires directes et « (13) Réassurance de frais médicaux » pour les affaires acceptées en réassurance.

Incapacité – Invalidité – Accident

Elles permettent le versement de prestations sous la forme d'un capital, d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité permanente totale ou partielle par maladie ou de décès accidentel des participants assurés.

Les garanties liées à l'incapacité temporaire de travail et au décès accidentel sont regroupées au sens de l'Article 80 de la Directive « Solvabilité 2 » sous les lignes d'activité « (2) Assurance de protection du revenu » pour les affaires directes et « (14) Réassurance de protection du revenu » pour les affaires acceptées en réassurance.

L'invalidité permanente est quant à elle considérée sous les lignes d'activité « (33) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé » pour les affaires directes, et « (35) Réassurance santé » pour les affaires acceptées en réassurance.

Vie -Décès

Elles permettent le versement de prestations sous la forme d'un capital ou de rentes en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive des participants assurés.

Eventuellement, elles peuvent comprendre le versement d'une indemnité forfaitaire « frais d'obsèques » en cas de décès.

Ces garanties sont regroupées au sens de l'Article 80 de la Directive « Solvabilité 2 » sous les lignes d'activité « (32) Autre assurance vie » pour les affaires directes et « (36) Réassurance vie » pour les affaires acceptées en réassurance.

Garantie	Niveau d'assurance	Ligne d'activité « Solvabilité 2 »
Frais de soin de santé Maladie Chirurgie Maternité	Affaires directes	(1) Assurance de frais médicaux
Frais de soin de santé Maladie Chirurgie Maternité	Affaires acceptées en réassurance	(13) Réassurance de frais médicaux
Incapacité Accident	Affaires directes	(2) Assurance de protection du revenu
Incapacité Accident	Affaires acceptées en réassurance	(14) Réassurance de protection du revenu
Invalidité permanente	Affaires directes	(33) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Invalidité permanente	Affaires acceptées en réassurance	(35) Réassurance santé
Vie Décès	Affaires directes	(32) Autre assurance vie
Vie Décès	Affaires acceptées en réassurance	(36) Réassurance vie

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Résultat technique brut de réassurance de l'Institution en K€ toutes activités confondues

K€	2019	2018
Primes émises brutes de réassurance	740 808	655 179
Produits financiers alloués au compte technique (*)	611	634
Autres produits techniques (*)	16 469	15 775
Charge de sinistres	-593 738	-565 595
Variation des autres provisions techniques	-21 813	-23 615
Dépenses engagées	-71 801	-72 057
Résultat technique brut de réassurance	70 535	10 321

Résultat technique net de réassurance de l'Institution en K€ toutes activités confondues

K€	2019	2018
Primes émises nettes de réassurance	34 208	34 591
Produits financiers alloués au compte technique (*)	611	634
Autres produits techniques (*)	16 469	15 775
Charge de sinistres	-29 232	-31 393
Variation des autres provisions techniques	15 124	1 073
Dépenses engagées	-20 154	-17 829
Résultat technique net de réassurance	17 024	2 851

(*) Les produits financiers alloués au compte technique et les autres produits techniques, qui font partie du résultat de souscription, n'apparaissent pas dans l'état S.05.01 transmis à l'ACPR parallèlement au présent rapport. L'état ne comprend en effet que les rubriques « Primes », « Charge de sinistres », « Variation des autres provisions techniques » et « Dépenses engagées », qui ne permettent pas à elles-seules de reconstituer le compte de résultat technique de l'Institution.

Résultat technique net de réassurance de l'Institution en K€ par ligne d'activité (2018)

N° de la ligne d'activité	Ligne d'activité	Brut	Cédé	Net
(1) et (13)	Assurance et réassurance de frais médicaux	30 274	-29 717	557
(2) et (14)	Assurance et réassurance de protection du revenu	-37 450	36 719	-731
(32)	Autre assurance vie	56 481	-39 696	16 785
(33)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	11 571	-11 397	174
(35)	Réassurance Santé	7 968	-7 739	228
(36)	Réassurance vie	1 691	-1 680	11
	Total	70 535	-53 510	17 024

Les obstacles liés au commerce international et la montée des risques géopolitiques, ainsi que l'incertitude prolongée concernant le Brexit ont affecté la croissance mondiale qui ne dépassera pas +2,9% en 2019 (+3,6% en 2018).

Face à ce ralentissement économique mondial, la croissance française affiche, en 2019, une croissance limitée à +1,2% du PIB (+1,7% en 2018). La diminution du taux de chômage s'est poursuivie à 8,1% de la population active. L'inflation était orientée à la baisse (1,1%).

Dans ce contexte, l'Institution a réalisé une très belle année commerciale se traduisant par une forte croissance du chiffre d'affaires (+13,1% pour s'établir à 740,8 M€). De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés en santé et en prévoyance et des clients en portefeuille ont élargi le périmètre assuré auprès de l'Institution.

L'Institution comptabilise depuis 2008 une provision pour aléas financiers en recalculant les provisions mathématiques vie avec un taux d'actualisation égal à 60 % du taux moyen des emprunts de l'état français calculé sur une base semestrielle

(six derniers mois de l'année). Pour les comptes 2019, l'Institution a utilisé, après autorisation de l'ACPR, la méthode prévue à l'alinéa 4 de l'article A.341-1 du code des assurances pour le calcul de la provision pour aléas financiers. La provision pour aléas financiers a été évaluée en utilisant un taux d'actualisation égal au taux technique moyen des engagements vie faisant l'objet d'une réassurance à 100%. L'application de cette méthode n'entraîne pas de constitution de provision pour aléas financiers. La provision comptabilisée au 31 décembre 2018 est intégralement reprise dans les comptes 2019 de l'Institution pour un montant de 16,0 M€.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'Institution sont composés d'un portefeuille de valeurs mobilières cotées (obligations, OPC et SCPI) et de dépôts bancaires. Les revenus pris en compte dans le résultat des investissements sont donc des coupons obligataires, des dividendes, des réalisations de plus ou moins-values et des intérêts bancaires. Ils sont répartis entre le résultat technique (de souscription) et le résultat non technique selon la réglementation comptable en vigueur.

Résultat des investissements en K€ (2018)

K€	**2019**			**2018**		
	Technique	Non technique	**Total**	Technique	Non technique	**Total**
Produits financiers	611	1 763	2 374	634	1 268	1 902
Frais de gestion des investissements	-86	-249	-336	-81	-162	-243
Résultat financier	524	1 514	2 038	553	1 106	1 659

Dans un environnement financier marqué par des taux obligataires toujours très bas et une évolution très positive des marchés boursiers, les performances financières de l'Institution sont en progression en 2019 par rapport à 2018.

Les fonds propres de l'Institution comprennent la réserve de capitalisation, dans le poste des autres réserves. Elle est destinée à prémunir UNIPRÉVOYANCE contre le risque de dépréciation des obligations comprises dans son actif et à la diminution de leur revenu. Cette réserve est prise en compte dans les éléments de fonds propres servant à couvrir le capital de solvabilité requis (SCR). Elle est alimentée par les plus-values, nettes d'impôt, réalisées lors des cessions de titres obligataires et réduite en cas de moins-values.

La réserve de capitalisation a été reprise pour un montant de 61,1 K€ en 2019.

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Les résultats des autres activités comprennent principalement les dépenses relatives à l'action sociale de l'Institution. Ils sont les suivants :

K€	2019	2018
Autres produits/charges non techniques	5	18
Action sociale (*)	-471	-373
Résultat des autres activités	-466	-355

(*) Ce montant tient compte des attributions effectuées au titre de l'action sociale ainsi que des dépenses de fonctionnement de cette activité.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

A.5.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2019

Le résultat de l'exercice 2019 est en forte progression et s'élève à +16,7 M€. Il était positif de 3,0 M€ en 2018 ; le résultat 2018 bénéficiait d'une reprise de la provision pour aléas financiers de 1,4 M€.

Pour information, le résultat de l'Institution retraité du produit constaté en 2019 au titre de la provision pour aléas financiers est positif de 0,7 M€ à rapprocher d'un résultat également retraité de +1,5 M€ en 2018.

A.5.2 EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

L'épidémie du coronavirus, désormais appelé COVID-19, se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Les impacts de cette crise sanitaire et ses conséquences ne peuvent pas être mesurées à la date d'établissement et d'arrêté des comptes de l'Institution le 1er avril 2020.

Conformément à la réglementation comptable, aucune provision spécifique n'a été enregistrée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. À la date de l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, l'Institution n'identifie pas de risques concernant la continuité d'exploitation d'Uniprévoyance.

Uniprévoyance a mis en œuvre son plan de continuité d'activité et elle a activé sa cellule de crise dès l'annonce des premières mesures de restrictions d'activité et de circulation des personnes. Les premières mesures mises en place ont visé notamment à protéger les salariés de l'entreprise en maximisant le déploiement du télétravail, maintenir le paiement des prestations et les services aux clients et aux autres partenaires de l'Institution et à veiller à ce que des processus efficaces soient mis en place pour les communiquer et les exécuter.

Uniprévoyance communique régulièrement avec les autres membres de la SGAPS UGO afin notamment de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

En parallèle, Uniprévoyance surveille étroitement les expositions de l'Institution à l'épidémie de Covid-19, notamment :

- l'impact opérationnel sur ses activités,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, d'un ralentissement des mouvements de personnes et des flux de biens et de services et des mesures gouvernementales qui sont décidées quotidiennement,
- les expositions résultant de ses contrats santé et prévoyance,
- et les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

B SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration prend toute décision afin que l'Institution puisse remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations. Il détermine les orientations relatives à son activité.

Le Conseil d'Administration, le Bureau et les différentes Commissions fonctionnent selon les règles fixées dans les statuts ou le règlement intérieur du Conseil d'Administration, conformément aux recommandations du CTIP en la matière.

Le Président assure la régularité du fonctionnement de l'Institution conformément aux statuts. Il préside les réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et de certaines Commissions. Le Vice-Président seconde le Président et le remplace en cas d'empêchement.

La structure, l'organisation et les missions du Conseil d'Administration n'ont pas connu d'évolution en 2019 ou à la date de rédaction du présent rapport.

Conformément à l'article 9 des statuts de l'Institution, le Bureau, la Présidence et la Vice-Présidence ainsi que les Commissions ont été renouvelées en juin 2019.

Le Président de l'Institution est Monsieur Alain Tisserant et le Vice-Président, Monsieur Bernard Lecat.

B.1.2 LES COMMISSIONS

Les Commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire, à l'exception de la Commission Sociale dans le cadre d'un budget qui lui a été délégué par le Conseil d'Administration.

Elles préparent les décisions du Conseil d'Administration à partir des dossiers constitués et présentés par la Direction Générale.

Il y a, outre la Commission Sociale :

- la Commission Informatique qui propose les orientations en matière d'investissements informatiques et suit les principaux travaux concernant les systèmes d'informations,
- la Commission Développement et Communication qui propose les orientations en matière de politique de développement et de communication,
- la Commission Financière qui propose les lignes directrices relatives au domaine des investissements financiers et suit les résultats de leur gestion,
- la Commission Audit et Gestion des Risques qui :
  - suit le processus d'élaboration de l'information financière et prudentielle,
  - suit la politique, les procédures et les systèmes de gestion des risques,
  - procède à l'examen des rapports sur le contrôle interne, sur le contrôle périodique et des commissaires aux comptes,
  - procède à l'audition du responsable de contrôle interne et des responsables des fonctions clés.

La structure, l'organisation et les missions des Commissions n'ont pas connu d'évolution en 2019 ou à la date de rédaction du présent rapport.

B.1.3 LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration nomme, en dehors de ses membres, le Directeur Général. Le Conseil d'Administration nomme également, sur proposition du Directeur Général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Depuis le 1er janvier 2016, le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général (aux) Délégué(s) dirigent effectivement l'Institution au sens de l'article L. 931-7-1 du Code de la Sécurité sociale.

Le Directeur Général de l'Institution est Monsieur Bruno Liger-Belair et le Directeur Général Délégué, Madame Catherine Lombard.

Le Conseil d'Administration fixe les conditions dans lesquelles il leur délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion de l'Institution.

B.1.4 LES FONCTIONS CLES

Depuis le 1er janvier 2016, sur proposition de la Direction Générale et conformément aux articles 268 à 272 du Règlement Délégué 2015/35, l'Institution a désigné les Responsables des quatre fonctions clés suivantes :

- Gestion des risques
- Vérification de la conformité
- Audit interne
- Actuariat

Ces fonctions sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration veille à ce que ces quatre fonctions clés soient intégrées dans l'organisation d'une manière qui garantisse que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa mission.

Les dispositions communes appliquées aux quatre fonctions sont les suivantes :

- Les personnes titulaires des fonctions peuvent communiquer avec tout membre du personnel.
- Elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires.
- Elles peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin.
- Elles signalent immédiatement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité.

B.1.5 LA POLITIQUE DE REMUNERATION

- **Le Conseil d'Administration**

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites ; toutefois, les administrateurs présents aux Conseils d'Administration, Bureaux ou Commissions, ont droit au remboursement des frais de déplacement et de séjour ainsi qu'éventuellement à des indemnités pour perte de salaires subie à l'occasion de leurs fonctions, selon un barème fixé par le Conseil d'Administration et sur présentation des justificatifs.

- **Les dirigeants effectifs**

Une Commission « Nominations et rémunérations » composée de 6 administrateurs dont le Président et le Vice-Président traite spécifiquement de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

B.2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La compétence du Conseil d'Administration est appréciée collectivement à partir des connaissances et de l'expérience des administrateurs dans les domaines suivants :

- marchés de l'assurance et marchés financiers
- stratégie de l'Institution et son modèle économique
- système de gouvernance de l'Institution
- analyse financière et actuarielle
- exigences législatives et règlementaires applicables à l'Institution

Les informations administratives et attestations sur l'honneur demandées annuellement aux administrateurs et demandées systématiquement à chaque nouvel administrateur ou aux administrateurs renouvelés pour juger de leur expérience sont décrites dans la procédure d'évaluation du Conseil d'Administration.

Une attention particulière est portée au programme des formations mises à disposition des administrateurs et en particulier des administrateurs non expérimentés. Un récapitulatif des formations suivies par chaque administrateur tout au long de son mandat est actualisé régulièrement. La synthèse des formations suivies par les administrateurs est fournie une fois par an au Conseil d'Administration.

L'Institution s'assure de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration lors de leur nomination et de leur renouvellement par :

- la demande d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois,

- l'établissement obligatoire d'une attestation individuelle relative à la nature des activités professionnelles au cours des dix années précédant le mandat, à toute sanction (disciplinaire, licenciement pour faute lourde…) ou exercice dans des entreprises sous surveillance (mesures de sauvegarde, liquidation…) sur la même période.

Chaque année, il est également demandé aux administrateurs de remplir et signer un recueil de conflit d'intérêt.

L'ensemble des documents demandés dans le cadre de l'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des administrateurs est conservé par le secrétariat des instances de l'Institution.

B.2.2 LES COMMISSIONS

Le Conseil d'Administration veille à ce que les membres des Commissions soient choisis en fonction de leur expérience dans les domaines concernés. En particulier, la Commission Audit et Gestion des Risques doit réunir des compétences en matière actuarielle, comptable et financière.

Les Présidents des Commissions sont désignés en fonction de leurs compétences personnelles dans les domaines couverts par les Commissions.

B.2.3 LES DIRIGEANTS EFFECTIFS ET LES FONCTIONS CLES

Les dirigeants effectifs sont choisis selon leurs connaissances et leur expérience dans les domaines liés à l'activité de l'entreprise (assurance) et dans le domaine du management.

L'Institution s'assure de l'honorabilité des dirigeants effectifs lors de leur nomination par :

- la demande d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois (cette demande est renouvelée tous les 3 ans),

- l'établissement obligatoire d'une attestation individuelle relative à la nature des activités professionnelles au cours des dix années précédant le mandat, à toute sanction (disciplinaire, licenciement pour faute lourde…) ou exercice dans des entreprises sous surveillance (mesures de sauvegarde, liquidation…) sur la même période.

Les responsables des fonctions clés sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en assurance et dans le domaine concerné par la fonction ou dans des domaines approchants. Un extrait du casier judiciaire est demandé aux titulaires des fonctions clés pressentis.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 LA GOUVERNANCE DES RISQUES

Elle s'appuie sur la gouvernance de l'Institution.

En particulier, le Conseil d'Administration supervise l'organisation de la gestion des risques. Il valide, sur proposition des différentes Commissions, les politiques générales de gestion des risques et définit, dans le cadre de sa stratégie, l'appétence aux risques qui va permettre de déterminer le cadre dans lequel doivent se dérouler les activités de l'Institution.

Il valide le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« l'ORSA ») et veille à ce qu'il soit actualisé en cas d'évènement important.

Le Conseil d'Administration charge la Direction Générale de l'application de la politique de gestion des risques ainsi définie.

La Direction Générale s'appuie sur :

- Les directeurs et/ou responsables des activités opérationnelles qui participent à l'élaboration de la cartographie des risques,
- la fonction gestion des risques,

- la fonction vérification de la conformité,
- la fonction audit interne,
- la fonction actuariat,
- le dispositif de contrôle interne.

B.3.2 LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques couvre l'ensemble des activités et concerne tous les acteurs de l'Institution. Les axes principaux de ce dispositif au sein d'UNIPRÉVOYANCE sont les suivants :

- La formalisation des politiques ;
- L'identification des risques et leur évaluation, avec la mise en place de tableaux de bord de suivi et d'alerte ainsi que de plans de remédiation associés ;
- La rédaction de procédures avec la mise en place et la formalisation de contrôles de premier niveau (directions ou services opérationnels) et de deuxième niveau (contrôle interne) ;
- La réalisation de missions d'audit interne (contrôle de troisième niveau).

B.3.3 LA FONCTION CLE GESTION DES RISQUES

La fonction facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques relatifs à :

- la souscription et le provisionnement,
- la gestion actif – passif,
- les investissements,
- le risque de liquidité et de concentration,
- le risque opérationnel,
- la réassurance.

En liaison avec les autres fonctions, elle suit le profil de risque général de l'Institution et rend compte au Conseil d'Administration et à la Direction Générale des expositions aux risques existants et les conseille sur l'émergence de nouveaux risques.

B.3.4 L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

La démarche d'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du pilotage stratégique d'UNIPRÉVOYANCE. Elle vise à donner au Conseil d'Administration et à la Direction Générale une compréhension des risques auxquels l'Institution est soumise, et à leur permettre de mesurer les conséquences de leurs décisions sur la solvabilité de l'Institution.

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité se déroule au moins une fois par an, et fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration pour approbation.

Après la revue du profil de risque et de l'appétence au risque par le Conseil d'Administration, la stratégie et les comptes prévisionnels à 4 ans de l'Institution sont élaborés et soumis à la validation du Conseil d'Administration. Sur la base des comptes prévisionnels validés, les trois évaluations suivantes sont réalisées :

- L'évaluation du respect permanent des exigences réglementaires en matière de fonds propres et de provisions techniques, dans le scénario central des comptes prévisionnels et dans différents scénarios de stress définis en fonction des risques pesant sur la stratégie de l'Institution ;
- L'évaluation de la déviation du profil de risque de l'Institution par rapport aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard ;
- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, découlant des deux premières évaluations.

Ces évaluations sont également effectuées de façon ponctuelle lorsqu'un évènement le nécessite :

- en tout état de cause, avant toute prise de décision stratégique par le Conseil d'Administration, qui pourrait entraîner une modification du profil de risque de l'Institution ou une déviation importante par rapport aux hypothèses centrales des comptes prévisionnels ;

Un rapport actualisé intégrant l'impact des évolutions stratégiques projetées est préparé.

- à la suite d'un événement ayant un impact significatif sur l'Institution ;

Un rapport actualisé (partiel ou complet) peut alors être présenté au Conseil d'Administration afin qu'il puisse si nécessaire adapter sa stratégie en fonction des résultats de celui-ci.

- Au quotidien par la Direction Générale, dans les décisions opérationnelles pour piloter et suivre l'allocation détérminée par direction ou unité opérationnelle de l'Institution.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne d'UNIPRÉVOYANCE est constitué par l'ensemble des règles, des procédures et des structures organisationnelles conçues pour assurer le bon fonctionnement et la bonne performance de l'Institution. Il s'agit d'un processus dynamique impliquant à des niveaux différents la Direction Générale, les différents organes de gouvernance (Conseil d'Administration et Commissions spécialisées), l'ensemble des directions ou services (opérationnels et fonctionnels) au titre de leurs travaux de contrôle des activités d'exploitation quotidiennes, le contrôle interne, la fonction de vérification de la conformité et l'audit interne.

Le dispositif de contrôle permanent repose :

- sur la mise en œuvre continue de l'identification et l'évaluation des risques,
- sur l'élaboration des procédures avec leurs points de contrôles,
- sur l'élaboration d'un reporting spécifique des contrôles,
- sur la gestion des incidents,
- et sur la mise en place d'un pilotage adapté.

Ce dispositif s'appuie sur une organisation et une gouvernance favorisant la maîtrise des risques et la bonne performance de l'entreprise. L'organisation comprend trois niveaux :

- niveau 1 : les personnels opérationnels et le management
- niveau 2 : le contrôle interne
- niveau 3 : l'audit interne

Le contrôle interne est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale. Il participe annuellement à la rédaction des rapports relatifs aux activités de contrôle interne qui sont soumis à la Commission Audit et Gestion des Risques puis validés par le Conseil d'Administration de l'Institution.

La fonction clé vérification de la conformité intervient sur le périmètre en lien avec l'activité de l'Institution (pratiques commerciales, distribution des produits, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection des données à caractère personnel, éthique et déontologie professionnelle). Elle a pour objectifs de :

- s'assurer de la conformité de l'entreprise à la réglementation, aux recommandations, aux normes professionnelles ou aux directives de la Direction Générale en application notamment des orientations du Conseil d'Administration.
- identifier, évaluer, superviser et suivre l'exposition au risque de non-conformité de l'entreprise.
- assurer pour le compte du Conseil d'Administration la veille relative aux réglementations, recommandations et normes professionnelles applicables à l'entreprise.
- identifier les impacts potentiels pour l'entreprise en cas de changement de la réglementation et suivre les principaux cas de jurisprudence.
- alerter le Conseil d'Administration en cas de problèmes majeurs liés à la conformité.

B.5 FONCTION CLE AUDIT INTERNE

Une politique d'audit interne, revue et approuvée annuellement par la Commission Audit et Gestion des Risques, définit et précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne au sein d'UNIPRÉVOYANCE. Le titulaire de la fonction n'exerce aucune activité opérationnelle.

La fonction audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle, tels que définis au sein de l'Institution. Par ses propositions, elle contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.

Dans le cadre de son obligation de rendre des comptes à la Direction Générale et à la Commission Audit et Gestion des Risques, la fonction audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et a une relation étroite et continue avec la Commission Audit et Gestion des Risques afin de garantir son indépendance. Elle leur communique annuellement un rapport des activités d'audit.

Elle a pour obligation de saisir la Présidence du Conseil d'Administration si elle constate une infraction de quelque nature que ce soit ou si ses préconisations concernant un risque majeur de l'Institution n'ont pas été prises en compte.

B.6 FONCTION CLE ACTUARIAT

Ses missions sont les suivantes :

- Elle vérifie la fiabilité des méthodes, des données, des hypothèses et des outils utilisés dans le calcul des provisions techniques, et le caractère adéquat de leur montant ;
- Elle donne son avis sur la politique de souscription ;
- Elle donne son avis sur la politique de réassurance ;
- Elle participe à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Elle établit annuellement un rapport actuariel qui est soumis à la Commission Audit et Gestion des Risques puis présenté au Conseil d'Administration de l'Institution.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Une activité est considérée comme sous-traitée dès lors qu'UNIPRÉVOYANCE confie à une entité juridique externe (le prestataire), la fourniture structurelle de services ou installations utilisés dans les processus ou les supports lui permettant de réaliser son métier principal en assurance ou des activités de support nécessaires à son fonctionnement.

Dans ce cadre, les principes et critères de sous-traitance retenus sont les suivants :

- Une analyse préalable approfondie ;
- Une sélection prudente du prestataire ;
- Une surveillance adaptée du prestataire ;
- Une ouverture à l'audit interne ou externe ;
- Une continuité d'activité garantie ;
- Une contractualisation des relations et conditions de sous-traitance.

Historiquement, UNIPRÉVOYANCE a pris la décision de déléguer la gestion des régimes frais de santé de ses entreprises adhérentes de manière à pouvoir offrir à ses participants une prestation sur mesure, adaptée aux spécificités de chaque régime et de la localisation géographique de ses participants et des personnes couvertes. UNIPRÉVOYANCE délègue également la gestion d'une partie des prestations arrêt de travail.

Les autres activités sous-traitées par UNIPRÉVOYANCE sont :

- Une partie de la gestion financière ;
- Certaines prestations informatiques.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Le dispositif de gouvernance de l'Institution est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

Aucune autre information importante n'est à relever concernant la gouvernance de l'Institution pour l'exercice 2019.

C PROFIL DE RISQUE

Conformément à l'Article 295 du Règlement Délégué 2015/35, cette section présente une analyse du profil de risque de l'Institution. Pour chaque catégorie de risques, les éléments suivants sont détaillés :

- La description des risques auxquels l'Institution est exposée ;
- La façon dont les risques sont mesurés et suivis ;
- Les concentrations éventuelles de risques ;
- Les éléments d'atténuation des risques en vigueur à la date d'arrêté ;
- Des analyses de sensibilité des fonds propres prudentiels de l'Institution aux différents risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1 DESCRIPTION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est le risque que prend l'Institution dans son activité d'assurance. Ce risque est lié à la nature même de l'activité d'assurance, et à l'inversion du cycle de production qui la caractérise. En effet, lorsque les salariés des entreprises adhèrent aux contrats collectifs de l'Institution, celle-ci prend l'engagement de régler tous les sinistres survenus durant la période de couverture, alors qu'elle n'en connait pas encore le coût définitif.

Le risque de souscription se décompose en trois catégories :

- Le risque de « prime », c'est-à-dire le risque que les cotisations perçues par l'Institution soient insuffisantes pour régler les sinistres aux bénéficiaires des contrats et pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Institution.
- Le risque de « provisionnement », c'est-à-dire le risque que les provisions constituées pour régler les sinistres futurs soient inférieures à la charge réelle de sinistres dans le futur.
- Le risque de survenance d'un sinistre majeur, telle une catastrophe pouvant générer des décès ou invalidités multiples, ou telle une pandémie pouvant entraîner le cumul de prestations santé, arrêt de travail, voire décès.

Le portefeuille ne présente à fin 2019 aucune concentration significative de risque sur une entreprise, une branche ou une zone géographique. En effet, UNIPRÉVOYANCE est une Institution multisectorielle, et couvre aussi bien les salariés de petites entreprises que les salariés de grands groupes implantés sur l'ensemble du territoire français.

C.1.2 SUIVI DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription portés par l'Institution sont mesurés et suivis par le service technique et par le service actuariat et résultats d'UNIPRÉVOYANCE. A une fréquence annuelle, les résultats techniques par client sont examinés, et des aménagements de tarif ou de garanties sont réalisés l'année suivante afin de rétablir l'équilibre des contrats. Dans le cadre des travaux d'arrêté des comptes annuels et semestriels, les boni ou mali de provisions sont calculés et analysés, et permettent d'ajuster les montants provisionnés au plus près de la sinistralité réelle des portefeuilles.

C.1.3 ANALYSES DE SENSIBILITE

Des analyses de sensibilité des fonds propres prudentiels de l'Institution aux différentes situations de risques identifiées et des tests de résistance à des scénarios de choc sur l'activité sont réalisés au moins une fois par an dans le cadre des travaux sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus « ORSA »).

Les méthodes utilisées pour réaliser ces analyses sont identiques à celles appliquées pour la valorisation du bilan prudentiel et des provisions techniques, et décrites dans la section D du présent rapport. Elles consistent à faire varier un ou plusieurs paramètres (chiffre d'affaires, ratios « sinistres/primes », taux de frais, etc.) dans les outils de calcul des provisions.

Au 31/12/2019, aucune sensibilité significative n'a été identifiée.

C.2 RISQUE DE MARCHE

C.2.1 DESCRIPTION DES RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte pour l'Institution généré par les fluctuations des prix des instruments financiers. Etant donné la politique de réassurance de l'Institution, le risque de marché porte essentiellement sur le portefeuille des placements financiers en représentation des fonds propres et des provisions techniques nettes de réassurance, dont le montant en valeur de réalisation s'élève à 174,8 M€ au 31/12/2019.

Les placements financiers sont alloués conformément à la politique d'investissement entre :

- Un portefeuille court terme, destiné à couvrir les besoins en trésorerie d'exploitation, investi dans des produits monétaires ou obligataires répartis entre des supports à taux fixes ou variables et investis sur comptes à terme, livrets, certificats de dépôt ou Organismes de Placements Collectifs.
- Un portefeuille moyen/long terme, comprenant une poche sécuritaire composée principalement d'obligations à taux fixe, et une poche dynamique constituée de parts d'OPC (Organismes de Placement Collectif) actions, obligataires ou diversifiés, et de parts de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier).

La gestion des placements sécuritaires en obligation est déléguée à un gérant d'actifs spécialisé, au travers d'un mandat de gestion. Les autres placements sont gérés directement par UNIPRÉVOYANCE. La sélection des titres est réalisée conformément au principe de la « personne prudente », dans la mesure où les risques présentés par ces titres peuvent être simplement identifiés, mesurés et gérés, et ne remettent pas en cause la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité du portefeuille. L'Institution n'est notamment pas investie dans des instruments financiers à terme ou dans des titres structurés, et bénéficie de rapports réguliers sur la performance et les risques de ses placements de la part des mandataires et des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille.

Les risques de marché auxquels le portefeuille est exposé à fin 2019 sont les suivants :

- Risque de crédit obligataire (ou risque de « spread ») affectant la qualité de crédit des émetteurs obligataires (entreprises ou états) et entraînant une chute de la valeur des titres obligataires ;
- Risque d'une hausse rapide des taux d'intérêts, entraînant une baisse de la valeur des titres obligataires aujourd'hui en portefeuille ;
- Risque d'un maintien des taux d'intérêts à des niveaux proche de zéro, générant un risque de réinvestissement des titres échus à des rendements très faibles ;
- Risque d'une baisse des marchés actions ;
- Risque d'une baisse du marché immobilier ;

- Risque d'une dépréciation des devises étrangères par rapport à l'euro.

UNIPRÉVOYANCE privilégie la diversification de ses investissements, et des limites par émetteurs sont notamment fixées au gérant du mandat obligataire. Ainsi, le portefeuille de placements d'UNIPRÉVOYANCE ne présente à fin 2019 aucune concentration excessive de risque sur une classe d'actifs, un émetteur, un secteur ou une zone géographique. Le capital de solvabilité requis au titre du risque de concentration est d'ailleurs nul au 31/12/2019.

C.2.2 SUIVI DES RISQUES DE MARCHE

La Direction Adminsitrative et Financière d'UNIPRÉVOYANCE réalise un suivi régulier de l'évolution des marchés financiers de manière rétrospective et prospective, avec l'appui notamment de son conseil financier. La situation des marchés financiers est également examinée lors de chacune des rencontres avec les gestionnaires d'actifs de l'Institution.

Dans le cadre du dispositif de gestion des risques, un tableau de bord trimestriel construit à partir de la cartographie des risques financiers permet de mesurer et de suivre les risques de marché.

En outre, les résultats trimestriels de la politique d'investissement des placements financiers permettent de s'assurer des performances de ceux-ci par rapport aux objectifs fixés.

C.2.3 ANALYSES DE SENSIBILITE

De la même façon que pour les risques de souscription, les analyses de sensibilité des fonds propres prudentiels de l'Institution aux différents risques identifiés et des tests de résistance à des scénarios de choc sur les marchés financiers sont réalisés au moins une fois par an dans le cadre des travaux sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus « ORSA »).

Les méthodes utilisées pour réaliser ces analyses correspondent à celles appliquées dans le cadre de la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis au titre des risques de marché.

Au 31/12/2019, aucune sensibilité significative n'a été identifiée.

C.3 RISQUE DE CREDIT

C.3.1 DESCRIPTION DES RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit provient de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de l'Institution de remplir leurs engagements de paiement ou de remboursement.

Le risque de crédit lié aux émetteurs obligataires a été traité dans le chapitre relatif au risque de marché (C.2), et n'est donc pas repris ici.

Pour UNIPRÉVOYANCE, un risque de crédit existe principalement sur les contreparties suivantes :

- Les réassureurs ;
- Les banques auprès desquelles est déposée une partie des placements ;
- Les cédantes ;
- Les clients et intermédiaires (délégataires de gestion).

Néanmoins, compte tenu de la solidité financière des différents partenaires avec lesquels UNIPRÉVOYANCE est en relation, le risque reste limité pour l'Institution.

De plus, concernant la réassurance, des sûretés sont données à UNIPRÉVOYANCE en couverture des engagements cédés en cas de défaillance du réassureur, sous forme de titres nantis ou de dépôts espèces. Ces sûretés atténuent significativement le risque de crédit sur les réassureurs pour l'Institution.

UNIPRÉVOYANCE a fait le choix de travailler avec un nombre restreint de réassureurs et de banques dont la solidité financière est avérée, et de ce fait le risque de crédit est concentré sur ces contreparties.

C.3.2 SUIVI DES RISQUES DE CREDIT

Les indicateurs de risque de crédit sur les réassureurs sont suivis dans le tableau de bord trimestriel des risques financiers. Ce sont les suivants :

- Montants recouvrables auprès des réassureurs nets des sûretés reçus en garantie ;
- Notation de solidité financière des réassureurs ;
- Si le réassureur n'est pas noté par une agence de notation, taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR).

C.3.3 ANALYSES DE SENSIBILITE

Les analyses de sensibilité des fonds propres prudentiels de l'Institution à une dégradation de la solidité financière de ses contreparties sont réalisées au moins une fois par an dans le cadre des travaux sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus « ORSA »).

Ces analyses s'appuient sur les notations financières des contreparties et la probabilité de défaut qui leur est associé dans le cadre de la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

UNIPRÉVOYANCE est exposée au risque de liquidité si elle ne peut pas vendre dans les délais convenus et dans des conditions de marché normales, ses placements financiers pour pouvoir régler par exemple les prestations à ses assurés aux échéances prévues au contrat.

Compte tenu de la politique d'investissement des placements, le risque de liquidité est très limité pour l'Institution :

- La trésorerie d'exploitation est exclusivement investie dans des OPC (Organismes de Placement Collectif) monétaires, cotés quotidiennement sur le marché français, ou placés sur des comptes de dépôt, sans préavis pour le retrait des fonds déposés ;
- Les placements moyen/long terme utilisables en cas de besoin sont investis dans des obligations et dans des OPC (Organismes de Placement Collectif) ou des SCPI (Société Civile de Placement Immobilier). Les supports utilisés dans la gestion moyen/long terme sont côtés quotidiennement sur le marché français. Concernant spécifiquement le portefeuille obligataire, la qualité des émetteurs sélectionnés réduit très fortement le risque de vendre des titres avec une décote significative en cas de besoin de trésorerie dans un contexte défavorable (période de hausse des taux).

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

C.5.1 DESCRIPTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini dans la Directive 2009/138/CE (« Solvabilité II ») comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ». Il comprend les risques juridiques et de non-conformité, mais ne comprend ni les risques découlant de décisions stratégiques, ni les risques de réputation.

Les risques opérationnels propres à UNIPRÉVOYANCE sont recensés dans une cartographie des risques, et classés selon le référentiel de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) en 7 grandes catégories de risques :

1. Clients, tiers, produits et pratiques commerciales
2. Exécution, livraison et gestion des processus
3. Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes
4. Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail
5. Dommage aux actifs corporels
6. Fraude interne
7. Fraude externe

Au regard de son activité et de son organisation, les risques opérationnels les plus fréquents pour l'Institution sont rattachés aux catégories « 2. Exécution, livraison et gestion des processus », et « 3. Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ». Parmi les risques rares mais potentiellement très coûteux, il convient de noter la défaillance d'un délégataire de gestion, qui en conséquence ne reverserait pas à l'Institution les cotisations collectées pour son compte. Une politique et une procédure d'externalisation formalisent et encadrent l'entrée en relation avec un délégataire, puis le suivi de la délégation de gestion. Un processus de suivi et d'évaluation de la délégation de gestion a été mis en œuvre au sein d'UNIPRÉVOYANCE.

C.5.2 SUIVI DES RISQUES OPERATIONNELS

Pour les risques opérationnels identifiés dans la cartographie comme les plus significatifs en termes de fréquence et/ou d'impact financier, des processus et des contrôles sont mis en œuvre dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'Institution.

De plus, UNIPRÉVOYANCE recense les incidents opérationnels dans une base incidents, selon le référentiel établi dans la cartographie des risques opérationnels. Les statistiques issues de cette base, et notamment le coût généré par la perte de productivité associée aux différents incidents survenus au cours de l'année, sont restitués à la Direction Générale au moins une fois par an.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.6.1 RISQUE DE REPUTATION

La réputation d'UNIPRÉVOYANCE est assise sur la solidité du paritarisme et du dialogue qui en découle. L'image qu'elle veut en donner s'appuie notamment sur un service de qualité rendu à la clientèle assurée. L'exposition au risque de réputation reste toutefois limitée et les risques les plus critiques seraient les suivants :

- Manquement majeur aux obligations de conformité réglementaire (ACPR, CNIL, Code de la Sécurité Sociale, Code du Travail…)

Par exemple, les décisions de la commission des sanctions de l'ACPR ou les sanctions pécuniaires de la formation contentieuse de la CNIL sont rendues publiques. En fonction de leur importance ou de leur sensibilité, ces sanctions peuvent être relayées dans les médias professionnels ou grand-public, affectant l'image de l'organisme assureur.

UNIPRÉVOYANCE assure une veille réglementaire notamment sur ces sujets.

- Non résolution d'un litige avec un assuré ou une entreprise, suicide d'un salarié dans l'entreprise, actes répréhensibles d'un membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale

La médiatisation d'un de ses risques affecterait l'image de l'Institution. UNIPRÉVOYANCE est attentive à ces risques.

C.6.2 RISQUES STRATEGIQUES

Compte tenu de son activité et de son positionnement, les principaux risques stratégiques d'UNIPRÉVOYANCE sont les suivants :

C.6.2.1 MODIFICATIONS MAJEURES DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Elles peuvent porter sur une modification du champ d'action de l'assurance complémentaire santé ou de la prévoyance collective mais également sur une évolution de l'environnement social et fiscal des contrats collectifs.

Toute modification majeure du champ d'action de l'assurance complémentaire santé, de la prévoyance collective et de l'environnement social et fiscal des contrats collectifs implique une évolution et/ou une adaptation des produits commercialisés par l'Institution et/ou de leur tarification – pouvant avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les ressources ou les dépenses d'UNIPRÉVOYANCE.

C.6.2.2 LE GROUPE UGO

UNIPRÉVOYANCE a créé une Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (une « SGAPS »), UGO, avec la mutuelle SMATIS France le 13 décembre 2016, à effet du 1er juillet 2017.

La MCCI a rejoint la SGAPS UGO le 1er janvier 2018.

Dans ce cadre, des risques spécifiques sont pris en compte par UNIPRÉVOYANCE, avec notamment ceux liés à la mise en œuvre des mécanismes de solidarité financière prévus dans la convention d'affiliation à la SGAPS.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante n'est à relever concernant le profil de risque d'UNIPRÉVOYANCE pour l'exercice 2019.

D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Pour établir le bilan prudentiel Solvabilité 2 au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE s'est appuyé sur le Règlement Délégué 2015/35 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 17 janvier 2015 et les orientations de l'EIOPA sur le Pilier 1 parues en février 2015.

Bilan au 31/12/2019 (en K€)

ACTIF	Bilan statutaire	Bilan prudentiel	PASSIF	Bilan statutaire	Bilan prudentiel
Actifs incorporels	288	-	**Fonds propres**	126 507	127 693
Placements	296 357	301 624			
Provisions techniques cédées	1 064 622	1 096 570	**Provisions techniques brutes**	1 100 731	1 135 260
			Meilleure estimation		*1 126 946*
			Marge pour risque		*8 313*
			Provisions pour risques et charges	359	1 572
Créances	213 415	213 415	**Dépôts espèces des réassureurs**	98 309	98 309
Autres actifs	1 066	1 066	**Autres dettes**	249 727	249 727
Compte de régul. actif	1 165	-	**Compte de régul. passif**	1 279	115
Impôts différés actifs	-	-	**Impôts différés passif**	-	-
TOTAL	**1 576 912**	**1 612 675**	**TOTAL**	**1 576 912**	**1 612 675**

D.1 ACTIFS

D.1.1 ACTIFS INCORPORELS

31/12/2019 (K€)	**Valeur bilan statutaire**	**Valeur bilan prudentiel**
Actifs incorporels	288	0

Les actifs incorporels d'UNIPRÉVOYANCE sont composés principalement de logiciels. Dans le bilan statutaire, ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition amorti. Ces logiciels ne pouvant être vendus séparément et n'ayant pas de valeur de marché, ils sont, conformément à l'Article 12 du Règlement Délégué 2015/35, valorisés à zéro dans le bilan prudentiel de l'Institution au 31/12/2019.

D.1.2 PLACEMENTS

31/12/2019 (K€)	**Valeur bilan statutaire**	**Valeur bilan prudentiel**
Participations	-	-
Actions	-	-
Obligations	66 674	71 034
Fonds d'investissement	30 384	31 241
Produits dérivés	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	71 630	72 562
Autres placements	-	-
Intérêts courus et amortissements des surcotes	2 047	-
Amortissement des décotes (passif)	-1 165	
Total Placements en valeurs mobilières	169 570	174 837
Dépôts auprès des cédantes	126 787	126 787
TOTAL PLACEMENTS	296 357	301 624

Les placements d'UNIPRÉVOYANCE sont composés :

- D'un portefeuille de placements en valeurs mobilières cotées et de dépôts bancaires ;
- De dépôts espèces auprès des cédantes.

Ces placements sont valorisés dans le bilan prudentiel à leur valeur de réalisation à la date d'arrêté. Cela revient à réintégrer à la valeur comptabilisée au bilan statutaire le montant des plus ou moins-values latentes, des amortissements de « surcotes/décotes » obligataires et des intérêts et dividendes courus.

D.1.3 CREANCES

31/12/2019 (K€)	**Valeur bilan statutaire**	**Valeur bilan prudentiel**
Créances	213 415	213 415

Les créances d'UNIPRÉVOYANCE sont composées :

- Des créances nées d'opérations d'assurance directes (notamment les cotisations émises et non encaissées) ;
- De créances nées d'opérations d'assurance prises en acceptations (notamment les comptes courants avec les cédantes) ;
- D'autres créances.

Elles sont valorisées dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable. En effet, celle-ci correspond à la valeur de recouvrement des créances pour l'Institution.

D.1.4 AUTRES ACTIFS

31/12/2019 (K€)	**Valeur bilan statutaire**	**Valeur bilan prudentiel**
Autres actifs	1 066	1 066

Les autres actifs correspondent aux actifs corporels d'exploitation (agencements et aménagements réalisés sur le bâtiment et matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'Institution) et aux charges constatées d'avance.

En vertu du principe de proportionnalité, et compte tenu de la nature et du faible poids des immobilisations corporelles dans le total de son bilan (0,01% du total de l'actif du bilan statutaire au 31/12/2019), UNIPRÉVOYANCE considère que l'écart de valorisation issu de la différence entre la méthode du coût amorti (utilisé en comptabilité française) et la méthode de réévaluation conforme aux normes comptables internationales imposées à l'Article 9 du Règlement Délégué 2015/35 n'est pas significative, et valorise donc ses actifs corporels à leur valeur nette comptable.

D.1.5 IMPOTS DIFFERES

31/12/2019 (K€)	**Valeur bilan statutaire**	**Valeur bilan prudentiel**
Impôts différés actifs	0	-1 577
Impôts différés passifs	0	1 150
Position nette d'impôts différés	0	-427
Impôts différés comptabilisés	**0**	**0**

Les impôts différés sont valorisés dans le bilan prudentiel conformément à l'article 15 du Règlement Délégué Solvabilité 2.

Les impôts différés sont valorisés sur la base des différences – dites temporelles - entre les valeurs économiques des actifs et passifs telles qu'inscrites au bilan prudentiel et leurs valeurs fiscales :

- un passif d'impôt différé (dette d'impôt) est comptabilisé pour toute différence temporelle positive,
- un actif d'impôt différé (créance d'impôt) est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Afin de justifier du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés, l'Institution réalise donc une projection de ses bénéfices imposables.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019 :

Le montant d'impôt différé net issu de ce calcul est un impôt différé actif s'élèvant à 427 K€. Néanmoins, au regard des perspectives des résultats futurs de l'Institution, UNIPRÉVOYANCE a fait le choix de considérer, par prudence, que ce montant d'impôt différé actif ne serait pas recouvrable sur des bénéfices futurs imposables. Par conséquent, le montant des impôts différés comptabilisé dans le bilan prudentiel au 31/12/2019 est égal à zéro.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques de l'Institution se décomposent de la façon suivante (le détail par ligne d'activité est donné en annexe dans les états S.12.01 et S.17.01) :

Provisions techniques brutes de réassurance

31/12/2019 (K€)	Valeur bilan statutaire	Valeur bilan prudentiel
Provisions techniques – non-vie	**488 645**	**543 629**
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**488 645**	**543 629**
Meilleure estimation santé (similaire à la non-vie)	-	*539 648*
Marge de risque santé (similaire à la non-vie)	-	*3 981*
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	**612 086**	**591 631**
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**378 358**	**337 430**
Meilleure estimation santé (similaire à la vie)	-	*335 111*
Marge de risque santé (similaire à la vie)	-	*2 320*
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	**233 728**	**254 200**
Meilleure estimation vie	-	*252 188*
Marge de risque vie	-	*2 012*
Autres provisions techniques	**0**	**-**
TOTAL Provisions techniques brutes	**1 100 731**	**1 135 260**

Provisions techniques cédées

31/12/2019 (K€)	Valeur bilan statutaire	Valeur bilan prudentiel
Provisions techniques cédées – non-vie	**452 857**	**504 647**
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	452 857	504 647
Provisions techniques cédées - vie (hors UC ou indexés)	**611 765**	**591 923**
Provisions techniques cédées santé (similaire à la vie)	378 358	340 273
Provisions techniques cédées vie (hors santé, UC ou indexés)	233 406	251 650
TOTAL Provisions techniques cédées	**1 064 622**	**1 096 570**

Les provisions techniques inscrites au bilan statutaire sont calculées selon les normes comptables françaises définies par les articles 142 et 143 du Règlement n°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et décrites dans le rapport annuel 2019 de l'Institution.

Les provisions techniques inscrites au bilan prudentiel sont égales, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2, à la somme de la « meilleure estimation » et de la marge pour risque, décrites dans les chapitres suivants.

D.2.1 « MEILLEURE ESTIMATION » DES PROVISIONS TECHNIQUES (OU « BEST ESTIMATE »)

La « meilleure estimation » des provisions techniques est calculée au 31/12/2019 comme la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs générés par les engagements jusqu'à leur extinction, estimée sur la base de la courbe des taux d'intérêt sans risque de la zone euro à fin 2019, publiée par l'EIOPA. Elle est constituée par :

- La « meilleure estimation » des sinistres, égale à la valeur actuelle probable des flux sortants (prestations et frais de gestion futurs) générés par les engagements acquis à la date d'arrêté jusqu'à leur extinction ;
- La « meilleure estimation » des primes, égale à la valeur actuelle probable des flux entrants (cotisations) et sortants (charge de prestations et frais de gestion) rattachés aux affaires reconduites ou nouvellement conclues pour l'année 2020. En effet, les contrats collectifs de prévoyance assurés par UNIPRÉVOYANCE sont des contrats annuels à tacite reconduction au 31 décembre, avec une période de dénonciation de 2 mois. A la date de calcul des provisions, l'Institution a donc connaissance des affaires sur lesquelles elle est engagée pour l'année à venir.

D.2.1.1 FLUX DE PRESTATIONS

Les flux de prestations pris en compte dans le calcul de la « meilleure estimation » des sinistres sont calculés par ligne d'activité, par catégories de contrats, et par garantie :

- Les flux de prestations de type « rentes » (incapacité, invalidité, rentes de conjoint et rentes d'éducation) sont projetés dossier par dossier, à l'aide des tables de maintien et/ou de mortalité réglementaire, de la même façon que pour les provisions mathématiques statutaires. Les lissages éventuels liés aux changements de tables réglementaires prévus dans les normes statutaires ne sont en revanche pas appliqués dans le cadre des projections Solvabilité 2. Une année de revalorisation de ces prestations est projetée selon les taux de revalorisation contractuels.
- Les flux de remboursement de frais de soins ou de règlement de capitaux décès sont projetés à partir des provisions pour sinistres à payer (PSAP) et des provisions pour sinistres inconnus (PSI) calculées selon les normes statutaires, et écoulées selon les cadences observées dans les triangles de liquidation des prestations pour l'ensemble du portefeuille.

Les flux de prestations rattachés à la survenance 2020 et pris en compte dans le calcul de la « meilleure estimation » des primes sont calculés par ligne d'activité, par catégories de contrats et par garantie à partir de ratios « Sinistres/Primes » cibles appliqués aux cotisations de la survenance 2019. Ces derniers sont calibrés à partir de l'historique des ratios « Sinistres/Primes » observés par catégories de contrats pour chaque garantie.

D.2.1.2 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion projetés dans les « meilleures estimations » des sinistres et des primes au 31/12/2019 sont proportionnels aux flux de prestations. Les frais projetés dans la «meilleure estimation » des primes prennent également en compte des frais d'acquisition et de gestion proportionnels aux cotisations.

Les taux de frais appliqués ont été calibrés sur un historique de coûts réels observés, en y intégrant le cas échéant des évolutions par rapport aux modifications organisationnelles ou opérationnelles. Ces taux de frais intègrent une hypothèse d'inflation calibrée à partir du point mort d'inflation observée sur les OAT (obligations d'état françaises) indexées sur l'inflation au 31/12/2019, publié par l'Agence France Trésor.

D.2.2 MARGE POUR RISQUE

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital généré par les engagements portés par l'Institution jusqu'à leur extinction, si celle-ci devait les transférer à une entreprise d'assurance tierce. Elle est calculée conformément aux articles 37 à 39 du Règlement Délégué 2015/35, comme 6% du Capital de Solvabilité Requis (SCR) projeté jusqu'à l'extinction des engagements de l'Institution.

Le calcul de la marge pour risque au 31/12/2019 a été réalisé en combinant les méthodes simplifiées de niveau 2 et de niveau 3 proposée par les textes : ainsi, au lieu d'avoir une approche globale, il a été retenu une approche de projection par nature de SCR (contrepartie, marché…) et donc de risque.

Le SCR de référence sur lequel est basé le calcul de la marge de risque prend en compte l'ensemble des risques de souscription auxquels l'Institution est soumise, le risque de contrepartie et le risque opérationnel.

Le montant de la marge pour risque s'élève à fin 2019 à **8 313 K€**.

D.2.3 NIVEAU D'INCERTITUDE

Les principales sources d'incertitude dans l'estimation des provisions techniques Solvabilité 2 au 31/12/2019 portent sur l'estimation des frais et de l'inflation, et sur l'estimation de la sinistralité associée à la survenance 2020.

D.2.4 AJUSTEMENTS ET MESURES TRANSITOIRES

UNIPRÉVOYANCE n'a pas appliqué l'ajustement égalisateur visé à l'Article 77 *ter* de la Directive Solvabilité 2 dans son calcul de la « meilleure estimation » des provisions techniques au 31/12/2019.

UNIPRÉVOYANCE n'a pas non plus utilisé la correction pour volatilité visé à l'Article 77 *quinquies* de la Directive Solvabilité 2.

UNIPRÉVOYANCE n'a pas appliqué la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 *quater* de la Directive Solvabilité 2 pour calculer la « meilleure estimation » des provisions techniques au 31/12/2019.

Enfin, UNIPRÉVOYANCE n'a pas appliqué la déduction transitoire visée à l'article 308 *quinquies* de la Directive Solvabilité 2.

D.2.5 MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

UNIPRÉVOYANCE ne possède que des traités de réassurance proportionnelle en quote-part. Les flux nets de réassurance sont donc déterminés à partir des flux bruts et de la quote-part cédée à chaque réassureur auxquels est appliqué un coefficient d'ajustement lié au risque de défaut du réassureur.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent aux flux de prestations projetés multipliés par la quote-part prévue au traité de réassurance.

Le coefficient d'ajustement lié au défaut du réassureur a été déterminé à l'aide d'une simplification proposée à l'Article 61 du Règlement Délégué 2015/35. Les probabilités de défaut des contreparties par notation ont été supposées égales à celles définies dans la formule standard pour le calcul du SCR de contrepartie.

D.3 AUTRES PASSIFS

D.3.1 PROVISIONS NON TECHNIQUES

31/12/2019 (K€)	Valeur bilan statutaire	Valeur bilan prudentiel
Provision pour risques et charges	359	359
Provision d'indemnités de fin de carrière	-	1213

Les provisions autres que les provisions techniques sont composées pour UNIPRÉVOYANCE de :

- La provision pour risques et charges. Selon l'Article 9 du Règlement Délégué 2015/35, cette provision doit être valorisée selon la norme comptable internationale IAS 37. Compte tenu du montant limité comptabilisé au bilan statutaire et en vertu du principe de proportionnalité, la provision pour risques et charges d'UNIPRÉVOYANCE est valorisée à sa valeur nette comptable.

- La provision d'indemnités de fin de carrière. Selon l'Article 9 du Règlement Délégué 2015/35, elle doit être valorisée selon la norme comptable internationale IAS 19. En vertu du principe de proportionnalité, cette provision hors bilan est simplement réintégrée au passif du bilan prudentiel et valorisée à sa valeur nette comptable.

D.3.2 DEPOTS ESPECES DES REASSUREURS

31/12/2019 (K€)	Valeur bilan statutaire	Valeur bilan prudentiel
Dépôts espèces des réassureurs	98 309	98 309

Des dépôts espèces sont prévus dans certains accords de réassurance, pour couvrir les engagements cédés. Ils sont valorisés dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable à la date d'arrêté.

D.3.3 AUTRES DETTES

31/12/2019 (K€)	Valeur bilan statutaire	Valeur bilan prudentiel
Autres dettes	249 727	249 727

Les autres dettes d'UNIPRÉVOYANCE sont composées principalement :

- Des comptes courants avec les réassureurs ou d'autres assureurs

- Des dettes envers les établissements de crédit
- Des dettes envers le personnel (engagements sociaux essentiellement)
- Des taxes et charges dues à l'Etat et aux différents organismes sociaux

Elles sont valorisées dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable à la date d'arrêté.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

UNIPRÉVOYANCE n'applique pas de méthodes de valorisation alternatives à celles présentées dans les chapitres précédents de ce rapport.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante n'est à relever concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité pour l'exercice 2019.

E GESTION DU CAPITAL

Pour évaluer le capital cible requis (« SCR ») Solvabilité 2 au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE s'est appuyé sur le Règlement Délégué 2015/35 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 17 janvier 2015, sur le Règlement Délégué 2019/981publié le 18 juin 2019 modifiant le précédent règlement et les orientations de l'EIOPA sur le Pilier 1 parues en février 2015.

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DES FONDS PROPRES

De par l'article 23 des statuts de l'Institution, le résultat de l'exercice (excédentaire ou déficitaire) est affecté aux fonds propres (Fonds Général de Réserve après les dotations/reprises des réserves spécifiques comme celles relatives au Fonds de garantie) à l'issue de l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée Générale.

L'article 24 des statuts permet à l'Institution de constituer un fonds de développement pour lui procurer les éléments de solvabilité nécessaires à ses engagements. Ce fonds est alimenté en cas de besoin par des emprunts contractés en vue de financer un plan d'intervention ou un plan de développement à moyen ou long terme.

L'emprunt subordonné d'un montant de 2,0 M€ contracté par l'Institution en 2006 n'a pas connu d'évolution en 2019. Aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire à l'Institution au cours de l'année écoulée.

E.1.2 FONDS PROPRES AU 31/12/2019

Les éléments de fonds propres prudentiels sont classés en 3 niveaux, en fonction des caractéristiques suivantes :

a) Leur disponibilité permanente pour absorber complètement les pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation,
b) Leur caractère subordonné, c'est-à-dire qu'en cas de liquidation, le remboursement de l'élément sera refusé à son détenteur jusqu'à ce que tous les autres engagements, y compris d'assurance et de réassurance, aient été honorés,
c) Leur durée de disponibilité : elle doit être suffisante par rapport aux engagements d'assurance et de réassurance. Cette durée est appréciée en tenant compte notamment de l'exemption d'incitation à rembourser, de charges financières obligatoires et de contraintes.

Les éléments de fonds propres de base de niveau 1 doivent vérifier à la fois les critères de disponibilité permanente, de subordination et de durée suffisante. Les éléments de fonds propres de base sont classés au niveau 2 s'ils ne vérifient que les critères de subordination et de durée suffisante. Les autres éléments de fonds propres sont classés au niveau 3.

L'admission d'éléments de fonds propres de niveau 2 ou 3 à la couverture du SCR ou du MCR est soumise à des limites quantitatives.

Au 31/12/2019, les fonds propres prudentiels d'UNIPRÉVOYANCE se décomposent de la façon suivante :

31/12/2019 (K€)	Fonds propres statutaires	Fonds propres prudentiels	*Niveau 1*	*Niveau 2*	*Niveau 3*
Fonds d'établissement	5 000	5 000	5 000	-	-
Réserves	102 769	102 769	102 769	-	-
Report à nouveau	0	0	0	-	-
Résultat de l'exercice	16 737	16 737	16 737	-	-
Ecarts de valorisation bilan prudentiel / comptable	-	1 186	*1 186*	-	-
Position nette d'impôts différés passifs	-	0	0	-	-
Position nette d'impôts différés actifs	-	0	0	-	-
Emprunt subordonné	2 000	2 000	2 000	-	-
TOTAL Fonds Propres	**126 507**	**127 693**	**127 693**	**-**	**-**

Les écarts de valorisation entre le bilan statutaire et le bilan prudentiel au 31/12/2019, détaillés dans le chapitre D, permettent d'expliquer le passage des fonds propres statutaires aux fonds propres prudentiels :

31/12/2019 (K€)		Ecart de valorisation
(a)	**Fonds propres statutaires**	**126 507**
	Actifs incorporels	-288
	Placements	5 267
	Provisions techniques nettes (hors provision pour aléas financiers et marge de risque)	5 733
	Provision pour aléas financiers + provision pour risque d'exigibilité	0
	Marge pour risque (MR)	-8 313
	Indemnités de fin de carrière	-1 213
	Ecarts de valorisation avant impôts différés	**1 186**
	Impôts différés nets	0
(b)	**Ecarts de valorisation**	**1 186**
(a)+(b)	**Fonds propres prudentiels**	**127 693**

Les fonds propres du bilan prudentiel sont constitués intégralement par des fonds propres de base (pas de fonds propres auxiliaires) et se décomposent comme suit :

- Les fonds propres de niveau 1 comprennent :
  - Les fonds propres d'établissement (5 000 K€ au 31/12/2019)
  - La réserve de réconciliation, égale à la somme :
    - Des réserves des comptes statutaires
    - Du report à nouveau
    - Du résultat de l'exercice après impôt
    - Des écarts de valorisation entre le bilan prudentiel et le bilan statutaire

- Un prêt subordonné d'un montant de 2 000 K€ a été souscrit en décembre 2006 pour une durée indéterminée aux fins de renforcer la marge de solvabilité. Les intérêts sont payables tous les ans à terme échu. Les conditions contractuelles ne prévoient pas de clause et/ou d'indexation particulière en termes de rémunération, pouvant par exemple inciter l'emprunteur à rembourser par anticipation. Compte tenu de ces caractéristiques, il est bien éligible à la première catégorie de fonds propres, sans limite quantitative.

- Il n'y a à ce jour aucun élément de fonds propres de niveau 2.
- Les fonds propres de niveau 3 sont constitués de la position nette d'impôts différés actifs : celle-ci est égale à zéro au 31/12/2019.

Au 31/12/2019, l'ensemble des fonds propres d'UNIPRÉVOYANCE est classé au niveau 1 et est éligible en totalité à la couverture du SCR et du MCR.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR) ET TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/2019

UNIPRÉVOYANCE calcule les exigences de capital à partir de la **formule standard** proposée par l'EIOPA, sans utiliser de paramètres qui lui sont propres (« USP ») et sans appliquer la clause transitoire sur le risque action.

Le capital de solvabilité requis, ou « SCR » (« Solvency Capital Requirement ») s'élève au 31/12/2019 à **32 020 K€** et se décompose par risque de la façon suivante :

	K€	**% du BSCR**
SCR de défaut de contrepartie	11 393	46%
SCR de souscription Santé	12 849	52%
SCR de souscription vie	2 169	9%
SCR de marché	9 246	38%
Effet diversification global	-11 026	-45%
BSCR	24 630	100%
SCR opérationnel	7 389	30%
Ajustement Impôts Différés	0	0%
SCR	**32 020**	**130%**

Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles au 31/12/2019 s'élève à :

127 693 K€ / 32 020 K€ = 399%

E.2.2 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) ET TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/2019

Le minimum de capital requis, ou « MCR » (« Minimum Capital Requirement ») s'élève au 31/12/2019 à 8 005K€.

En effet, le montant au 31/12/2019 de MCR « linéaire », fonction du volume d'activité (primes et provisions nettes), n'est pas compris entre 25% et 45% du SCR, le MCR d'UNIPRÉVOYANCE est donc égal au plancher relatif de 25% du SCR. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles au 31/12/2019 s'élève à :

127 693 K€ / 8 005 K€ = 1 595%

E.2.3 COMPARAISON AVEC LE SCR ET LE MCR AU 31/12/2018

	2019 (K€)	2018 (K€)	Variation (%)
SCR de défaut de contrepartie	**11 393**	**11 363**	**0,3%**
SCR de souscription Santé	**12 849**	**12 978**	**-1,0%**
Santé catastrophe	**1 754**	**1 674**	**4,8%**
Diversification Santé	**-1 774**	**-1 711**	**3,7%**
SCR de souscription vie	**2 169**	**1 891**	**14,7%**
SCR de marché	**9 246**	**8 235**	**12,3%**
Effet diversification global	**-11 026**	**-10 515**	**4,9%**
BSCR	**24 630**	**23 952**	**2,8%**
SCR opérationnel	**7 389**	**7 186**	**2,8%**
Ajustement Impôts Différés	**0**	**-604**	**-100,0%**
SCR	**32 020**	**30 534**	**4,9%**

Le capital de solvabilité requis (« SCR ») augmente de 5% entre 2018 et 2019, sa structure a peu évolué ;

- Le risque de marché augmente de 12,3% ;
- Le risque de souscription vie augmente de 14,7% ;

La prise en compte des modifications de la formule standard conduit à une augmentation du SCR de 1,3.

E.2.4 SIMPLIFICATIONS UTILISEES

Le calcul du Capital de Solvabilité Requis a été réalisé en retenant certaines des simplifications proposées dans le Règlement Délégué 2015/35, lorsque la complexité, le temps de calcul ou l'indisponibilité des données ne permettaient pas de mettre en œuvre le calcul complet. Les simplifications utilisées restent proportionnées à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques évalués.

E.2.4.1 SIMPLIFICATION POUR LE CALCUL DU SCR DE CONTREPARTIE

Pour calculer le SCR de contrepartie au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE a appliqué :

- La simplification proposée à l'Article 107 du Règlement Délégué 2015/35 pour mesurer l'effet d'atténuation du risque produit par les accords de réassurance ;
- La simplification proposée à l'Article 112 du Règlement Délégué 2015/35 pour déterminer la valeur ajustée au risque d'une sûreté afin de tenir compte de l'effet économique de la sûreté.

E.2.4.2 SIMPLIFICATION POUR LE CALCUL DES SCR DE MORTALITE VIE ET SANTE « SIMILAIRE A LA VIE »

Pour calculer le SCR de mortalité du risque de souscription vie et le SCR de mortalité du risque de souscription santé « similaire à la vie » au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE a appliqué respectivement les simplifications proposées aux Articles 91 et 97 du Règlement Délégué 2015/35.

E.2.4.3 SIMPLIFICATION POUR LE CALCUL DU SCR CATASTROPHE VIE

Pour calculer le SCR pour risque de catastrophe en vie au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE a utilisé la simplification décrite à l'Article 96 du Règlement Délégué 2015/35.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

UNIPRÉVOYANCE n'a pas utilisé le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de son capital de solvabilité requis au 31/12/2019.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

UNIPRÉVOYANCE applique la formule standard, et n'a donc utilisé aucun modèle interne dans le calcul de son capital de solvabilité requis au 31/12/2019.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Au 31/12/2019, UNIPRÉVOYANCE couvre largement le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante n'est à relever concernant la gestion du capital de l'Institution pour l'exercice 2019.

F ANNEXE

Les états sont renseignés en milliers d'euros.

F.1 ETAT S.02.01.02 – BILAN

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	108,90
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	174 836,76
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,00
Actions	R0100	0,05
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,05
Obligations	R0130	71 033,64
Obligations d'État	R0140	18 827,13
Obligations d'entreprise	R0150	52 206,51
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	31 240,94
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	72 562,13
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 096 570,01
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	504 647,01
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	504 647,01
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	591 923,00
Santé similaire à la vie	R0320	340 272,98
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	251 650,02
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	126 786,82
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	212 545,33
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	870,01
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	379,45
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	577,34
Total de l'actif	R0500	1 612 674,62

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	543 629,09
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	543 629,09
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	539 648,26
Marge de risque	R0590	3 980,83
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	591 630,54
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	337 430,46
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	335 110,54
Marge de risque	R0640	2 319,93
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	254 200,08
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	252 187,67
Marge de risque	R0680	2 012,41
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	0,00
Marge de risque	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	359,16
Provisions pour retraite	R0760	1 212,60
Dépôts des réassureurs	R0770	98 308,58
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	0,00
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	65 644,17
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	155 426,77
Autres dettes (hors assurance)	R0840	20 772,04
Passifs subordonnés	R0850	2 000,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 999,03
Total du passif	R0900	1 486 981,96
Excédent d'actif sur passif	R1000	125 692,65

F.2 ETAT S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE

F.2.1 ETAT S.05.01.02.01 – NON VIE ET REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTEE

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut – assurance directe	R0110	420 729,24	68 230,36	488 959,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	89 872,07	5 403,72	95 275,79
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0,00
Part des réassureurs	R0140	476 406,73	73 629,27	550 035,99
Net	R0200	34 194,59	4,81	34 199,40
Primes acquises				
Brut – assurance directe	R0210	420 729,24	68 230,36	488 959,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	89 872,07	5 403,72	95 275,79
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0,00
Part des réassureurs	R0240	476 406,73	73 629,27	550 035,99
Net	R0300	34 194,59	4,81	34 199,40
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310	358 442,38	53 449,66	411 892,04
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	76 303,23	9 209,23	85 512,46
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0,00
Part des réassureurs	R0340	405 506,13	62 658,89	468 165,02
Net	R0400	29 239,48	0,00	29 239,48
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	R0410	275,06	-40 402,55	-40 127,49
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-2 631,05	-2 536,77	-5 167,83
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0,00
Part des réassureurs	R0440	-1 130,42	-43 305,78	-44 436,20
Net	R0500	-1 225,57	366,46	-859,12
Dépenses engagées	R0550	12 584,48	3 761,51	16 345,99
Autres dépenses	R1200			0,00
Total des dépenses	R1300			16 345,99

F.2.2 ETAT S.05.01.02.02 – VIE

				Engagements de réassurance vie		Total
		Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0240	C0250	C0270	C0280	C0300
Primes émises						
Brut	R1410	167 442,57	47 277,15	9 946,99	15 587,19	240 253,91
Part des réassureurs	R1420	83 727,86	47 301,83	9 946,99	15 587,19	156 563,88
Net	R1500	83 714,71	-24,68	0,00	0,00	83 690,03
Primes acquises						
Brut	R1510	167 442,57	47 277,15	9 946,99	15 587,19	240 253,91
Part des réassureurs	R1520	83 727,86	47 301,83	9 946,99	15 587,19	156 563,88
Net	R1600	83 714,71	-24,68	0,00	0,00	83 690,03
Charge des sinistres						
Brut	R1610	40 937,27	48 468,44	5 097,05	13 655,17	108 157,93
Part des réassureurs	R1620	40 931,41	48 468,44	5 097,05	13 655,17	108 152,06
Net	R1700	5,86	0,00	0,00	0,00	5,86
Variation des autres provisions techniques						
Brut	R1710	4 051,67	12 275,10	3 425,15	400,43	20 152,35
Part des réassureurs	R1720	4 034,53	12 275,10	3 425,15	400,43	20 135,21
Net	R1800	17,14	0,00	0,00	0,00	17,14
Dépenses engagées	R1900	2 348,22	1 380,51	21,52	57,79	3 808,05
Autres dépenses	R2500					0,00
Total des dépenses	R2600					3 248,03
Montant total des rachats	R2700					0,00

F.3 ETAT S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS

F.3.1 ETAT S.05.02.01.01 – ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross
			SS	
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut – assurance directe	R0110	488 959,60		488 959,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	95 275,79		95 275,79
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0140	550 035,99		550 035,99
Net	R0200	34 199,40	0,00	34 199,40
Primes acquises				
Brut – assurance directe	R0210	488 959,60		488 959,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	95 275,79		95 275,79
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0240	550 035,99		550 035,99
Net	R0300	34 199,40	0,00	34 199,40
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310	411 892,04		411 892,04
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	85 512,46		85 512,46
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0340	468 165,02		468 165,02
Net	R0400	29 239,48	0,00	29 239,48
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	R0410	-40 127,49		-40 127,49
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-5 167,83		-5 167,83
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0440	-44 436,20		-44 436,20
Net	R0500	-859,12	0,00	-859,12
Dépenses engagées	R0550	16 345,99		16 345,99
Autres dépenses	R1200			0,00
Total des dépenses	R1300			16 345,99

F.3.2 ETAT S.05.02.01.04 – ENGAGEMENTS EN VIE

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross
			SS	
		C0220	C0230	C0280
Primes émises				
Brut	R1410	156 572,28		156 572,28
Part des réassureurs	R1420	156 563,88		156 563,88
Net	R1500	8,41	0,00	8,41
Primes acquises				
Brut	R1510	156 572,28		156 572,28
Part des réassureurs	R1520	156 563,88		156 563,88
Net	R1600	8,41	0,00	8,41
Charge des sinistres				
Brut	R1610	96 333,76		96 333,76
Part des réassureurs	R1620	96 340,81		96 340,81
Net	R1700	-7,05	0,00	-7,05
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710	23 482,53		23 482,53
Part des réassureurs	R1720	7 499,72		7 499,72
Net	R1800	15 982,81	0,00	15 982,81
Dépenses engagées	R1900	3 808,05		3 808,05
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			3 808,05

F.4 ETAT S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SIMILAIRE A LA VIE

		Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties					
		C0060	C0070	C0100	C0150	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030		220 190,37	31 997,30	252 187,67	311 582,51	23 528,02	335 110,54
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		219 778,96	31 871,05	251 650,02	316 924,76	23 348,22	340 272,98
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		411,41	126,24	537,65	-5 342,25	179,80	-5 162,44
Marge de risque	R0100	1 748,06		264,35	2 012,41	2 111,39	208,54	2 319,93
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0120		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0130	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques – Total	R0200	221 938,43		32 261,64	254 200,08	313 693,90	23 736,56	337 430,46

F.5 ETAT S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

			Segmentation for:		Total engagements en non-vie
			Assurance directe et réassurance proportionnelle		
			Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
			C0020	C0030	C0180
Provisions		R0010	0,00	0,00	0,00
Total des		R0050	0,00	0,00	0,00
Provisions					
	Meilleure estimation				
	Provisions pour primes				
	Brut	R0060	-12 894,99	94 799,98	81 904,98
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-15 128,87	95 365,78	80 236,91
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 233,87	-565,80	1 668,07
	Provisions pour sinistres				
	Brut	R0160	153 522,64	304 220,64	457 743,27
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	117 063,87	307 346,23	424 410,10
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	36 458,77	-3 125,59	33 333,18
	Total meilleure estimation – brut	R0260	140 627,64	399 020,62	539 648,26
	Total meilleure estimation – net	R0270	38 692,64	-3 691,40	35 001,25
	Marge de risque	R0280	1 335,13	2 645,70	3 980,83
Montant					
	Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00
	Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00
	Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00
Provisions					
	Provisions techniques – Total	R0320	141 962,78	401 666,32	543 629,09
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	101 935,00	402 712,01	504 647,01
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	40 027,78	-1 045,70	38 982,08

F.6 ETAT S.19.01.21 - SINISTRES EN NON VIE – TOTAL DES ACTIVITES NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année de développement (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0160
Prior	R0100								18,14
N-6	R0190	349 800	72 695	1 836	2 659	32	-52	-49	
N-5	R0200	289 918	81 467	2 875	66	108	-86		
N-4	R0210	284 491	76 813	24 525	2 099	-413			
N-3	R0220	301 479	96 828	3 894	-91				
N-2	R0230	316 229	78 556	11 658					
N-1	R0240	305 546	73 523						
N	R0250	307 731							

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0350
Prior	R0100								0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-3	R0220	0,00	0,00	361,66	0,00				
N-2	R0230	0,00	6 966,98	3 453,64					
N-1	R0240	116 276,42	9 149,99						
N	R0250	102 992,56							

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes -Fin d'année (données actualisées)

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	3 459,84
N-1	R0240	9 166,94
N	R0250	103 181,33
Total	R0260	115 808,10

F.7 ETAT S.23.01.01 – FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000,00	5 000,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00				
Fonds excédentaires	R0070	0,00				
Actions de préférence	R0090	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00				
Réserve de réconciliation	R0130	120 692,65	120 692,65			
Passifs subordonnés	R0140	2 000,00		2 000,00		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	127 692,65	125 692,65	2 000,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le	R0500	127 692,65	125 692,65	2 000,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le	R0510	127 692,65	125 692,65	2 000,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	127 692,65	125 692,65	2 000,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de c	R0550	127 692,65	125 692,65	2 000,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	32 020				
Minimum de capital requis	R0600	8 005				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,987948334				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	15,951793337				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	125 692,65
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 000,00
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	120 692,65
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00

F.8 ETAT S.25.01.21 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	9 245,60	9 245,60	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 393,14	11 393,14	
Risque de souscription en vie	R0030	2 169,26	2 169,26	
Risque de souscription en santé	R0040	12 848,74	12 848,74	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-11 026,25	-11 026,25	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 630,49	24 630,49	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	7 389,15
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/C	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémen	R0200	32 019,64
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	32 019,64
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisate	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

F.9 ETAT S.28.02.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE MIXTES

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Composants du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassura	R0010	6 681,72	0,00

Informations

		Informations			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	38 692,64	83 390,32		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	11 103,72		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,00	340,50

Total du capital sous risque des engagements vie

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00		0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00		470 298,36

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	7 022,22
Capital de solvabilité requis	R0310	32 019,64
Plafond du MCR	R0320	14 408,84
Plancher du MCR	R0330	8 004,91
MCR combiné	R0340	8 004,91
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200,00
Minimum de capital requis	R0400	8 004,91

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6 681,72	340,50
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	30 467,04	1 552,60
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	13 710,17	698,67
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	7 616,76	388,15
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	7 616,76	388,15
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500,00	3 700,00
Montant notionnel du MCR	R0560	7 616,76	3 700,00